

CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2024

SECTEUR SERVICES ET FABRICATION

(pour les formations débutant à compter du 1^{er} Janvier 2024)

FORMATIONS		Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum (Hors TVA - non financée)	
			Présentiel et distanciel (avec formateur)	Autres modalités (cf. Annexe)
Technique			35 €	15 €
Transverse* et gestion spécifique métiers <small>(*tout stage auquel des artisans de différentes professions peuvent assister et/ou toute action de formation dont le programme présente un contenu tous publics)</small>		100h	25 €	
STAGES SPECIFIQUES (présentiel et/ou distanciel sous réserve d'acceptation)				
Permis BE, permis B96, FIMO	VAE comprenant l'accompagnement, le dépôt du livret 2 et le passage devant le jury		Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 600€ maximum	
Bilan de compétences			Prise en charge à titre subsidiaire ou complémentaire du CPF plafonnée à 24h dans la limite d'un coût horaire maximum de 50€	
Développement durable			Prise en charge à titre subsidiaire ou complémentaire du CPF à hauteur de 20h minimum et dans la limite de 2000€ maximum une fois tous les 5 ans par stagiaire	
MOF : prise en charge financière sur les coûts pédagogiques de formation et matières premières nécessaires aux épreuves du concours			Prise en charge d'un coût horaire maximum de 35€ dans la limite de 14 heures par an	
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP			Forfait plafond maximum 6 000€ , après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration	
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP : Reprise, transmission d'entreprise et gestion métier (GEAB, REAB, Entrepreneur Bâtiment)			Prise en charge plafonnée à 500 heures par action (y compris le positionnement ou l'évaluation préalable et l'accompagnement) et dans la limite d'un coût horaire maximum de 30€ , après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration	
FRAIS ANNEXES				
PRISE EN CHARGE DES FRAIS ANNEXES A HAUTEUR DE 200€ PAR STAGE (transport, hébergement, restauration).				
1 000€ MAXIMUM POUR LES FORMATIONS DIPLOMANTEES INSCRITES AU RNCP DE PLUS DE 120 HEURES ET 1500€ MAXIMUM 2 FOIS PAR AN (formations nécessitant un déplacement des DROM – Guyane – Guadeloupe – Martinique et La Réunion vers l'Hexagone) (transport, hébergement, restauration).				
Attestation sur l'honneur à compléter (cf. annexe)				

CRITERES ET PRIORITES DE FINANCEMENT 2024

SECTEUR SERVICES ET FABRICATION

(pour les formations débutant à compter du 1^{er} Janvier 2024)

ACTIONS DE FORMATION	DECISION		
<ul style="list-style-type: none"> - Action inférieure à 4 heures - Action en distanciel de plus de 12 stagiaires - Brevet Professionnel : coiffure /esthétique/ fleuriste à distance - Ornement dentaire - Blanchiment dentaire - Véhicule Utilitaire Léger (VUL) - Modelages appliqués enfants - Permis de conduire : C ou CE, C1, C1E, FCO ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Formations hors du territoire national (sauf si elles ont un caractère de nécessité et qu'elles ne sont pas dispensées sur le territoire français ou qu'elles ne trouvent pas d'équivalent en France) <p>PAS DE PRISE EN CHARGE</p>		
<p>Actions qualifiantes et diplômantes et celles visant la reconversion professionnelle du stagiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vers d'autres secteurs professionnels que celui de l'Artisanat - A caractère économique / santé 	<p>Examen en Commission technique</p>		
<p>Formations diplômantes et qualifiantes d'une durée supérieure à 500 heures</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px; vertical-align: top;"> STAGE TECHNIQUE ESTHÉTIQUE <small>(diplôme d'esthétique obligatoire)</small> </td><td style="width: 50%; padding: 5px; vertical-align: top;"> Maquillage permanent - dermopigmentation Modelage </td></tr> </table>	STAGE TECHNIQUE ESTHÉTIQUE <small>(diplôme d'esthétique obligatoire)</small>	Maquillage permanent - dermopigmentation Modelage	<p>Fiche de positionnement du stagiaire obligatoire</p> <p>Participation de 50h maximum de prise en charge par an et par stagiaire sur la base des stages techniques.</p>
STAGE TECHNIQUE ESTHÉTIQUE <small>(diplôme d'esthétique obligatoire)</small>	Maquillage permanent - dermopigmentation Modelage		
<p>Les formations en Esthétique à l'initiative d'un(e) coiffeur(euse) ou d'une prothésiste ongulaire, sont prises en charge si le stagiaire est qualifié professionnellement dans le domaine de l'esthétique ou s'il exerce sous le contrôle effectif et permanent d'une personne qui l'est.</p> <p>Les formations en Coiffure à l'initiative d'un(e) esthéticien(ne) ou d'une prothésiste ongulaire, sont prises en charge si le stagiaire est qualifié professionnellement dans le domaine de la coiffure ou s'il exerce sous le contrôle effectif et permanent d'une personne qui l'est.</p> <p>Meilleur Ouvrier de France : Sont éligibles : Les Formations de perfectionnement nécessaires à la préparation du concours</p> <p>Les dépenses de fonctionnement relatives aux matières d'œuvres, fournitures, ingrédients utilisés exclusivement dans le cadre de la réalisation des sujets aux épreuves qualificatives et finales du concours</p>	<p>Participation de 50h maximum par stage sur la base des stages techniques.</p>		

FICHE D'INFORMATION MODALITE D'EXECUTION

QU'EST-CE QU'UNE FORMATION « EN PRESENTIEL » ?

Une formation en présentiel implique la présence physique d'un formateur et de stagiaire(s) au sein d'un seul et même lieu.

Le formateur va dispenser la formation selon un programme défini en amont et des interactions ont lieu entre les apprenants et le formateur.

Que finance le FAFCEA ? Le FAFCEA finance tout ou partie des formations dispensées en présentiel sous réserve de l'éligibilité de la formation, de la conformité des justificatifs et des procédures en vigueur.

QU'EST-CE QU'UNE FORMATION « EN DISTANCIEL / FOAD » ?

La formation en distanciel (formation ouverte et/ou à distance dite « FOAD ») comporte un apprentissage individualisé et l'accès à des ressources et compétences locales et/ou à distance. Elle n'est pas exécutée nécessairement sous le contrôle permanent d'un formateur (définition de la DGEFP). LA FOAD peut se présenter sous différentes formes :

- Plateforme d'apprentissage mise à disposition du stagiaire,
- Visioconférence ou classe virtuelle : un formateur dispense la formation par écran interposé permettant des interactions entre les apprenants et le formateur (comme en présentiel),
- Par correspondance,
- Par téléphone,
- ...

Que finance le FAFCEA ? Le FAFCEA finance tout ou partie de la formation dispensée en distanciel sous réserve de l'éligibilité de la formation, de la conformité des justificatifs et des procédures en vigueur. Les critères de prise en charge diffèrent selon la modalité d'exécution définie par le centre de formation.

QU'EST-CE QU'UNE FORMATION « MULTMODALE » ?

La formation multimodale permet d'organiser un apprentissage via différentes modalités d'exécution. Exemple pour un stage technique : une formation de 21h comprenant 7h de visioconférence, 7h d'e-learning (plateforme) et 7h de présentiel.

La formation pourra être prise en charge financièrement sur la base des critères définies par le conseil d'administration.